

TERRITOIRES & ACTEURS DES 19 SECTEURS PRIORITAIRES

État des lieux • Enjeux • Projets

Synthèse secteur 3

Le Muy • Roquebrune



Mise en œuvre du SRCE en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisation :



Avec le soutien de :



Partenaire :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



CONTEXTE DE L'ETUDE

Le 26 novembre 2014, la Région et la DREAL ont adopté le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), dont le Plan d'action stratégique identifie l'action n° 10 "améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes". Cette action vise à agir de manière plus opérationnelle et directe sur les points de fragmentation majeurs du territoire régional.

C'est dans cette optique que 19 "secteurs prioritaires" terrestres (ainsi qu'un 20e sur les cours d'eau prioritaires) ont été localisés avec l'ensemble des principaux gestionnaires d'infrastructures linéaires lors de l'élaboration du SRCE.

Ces secteurs présentent la particularité de concentrer :

- des **enjeux de continuités écologiques d'importance régionale**, avec bien souvent la proximité de plusieurs espaces naturels emblématiques,
- des **infrastructures linéaires structurantes** (autoroutes, canaux, réseau SNCF, lignes de transport d'électricité RTE...) venant altérer la fonctionnalité écologique,
- des **vellités de développement** économique, urbain et en énergies renouvelables.

La complexité de ces secteurs réside dans le fait qu'ils sont pour la plupart situés à l'**interface de plusieurs territoires de projet** (SCoT, Parcs naturels régionaux...) et que les responsabilités d'intervention sont partagées par **une multiplicité d'acteurs** :

- gestionnaires d'infrastructures linéaires publics ou privés,
- aménageurs,
- gestionnaires d'espaces naturels protégés, animateurs Natura 2000,
- gestionnaires de milieux aquatiques,
- associations...

Si aujourd'hui un certain nombre de ces opérateurs ont d'ores et déjà engagé des démarches d'amélioration des continuités écologiques, il apparaît nécessaire d'agir de manière concertée et cohérente, ce qui nécessite de se donner **une vision globale du contexte, des enjeux, des études et des projets sur chacun de ces secteurs**.

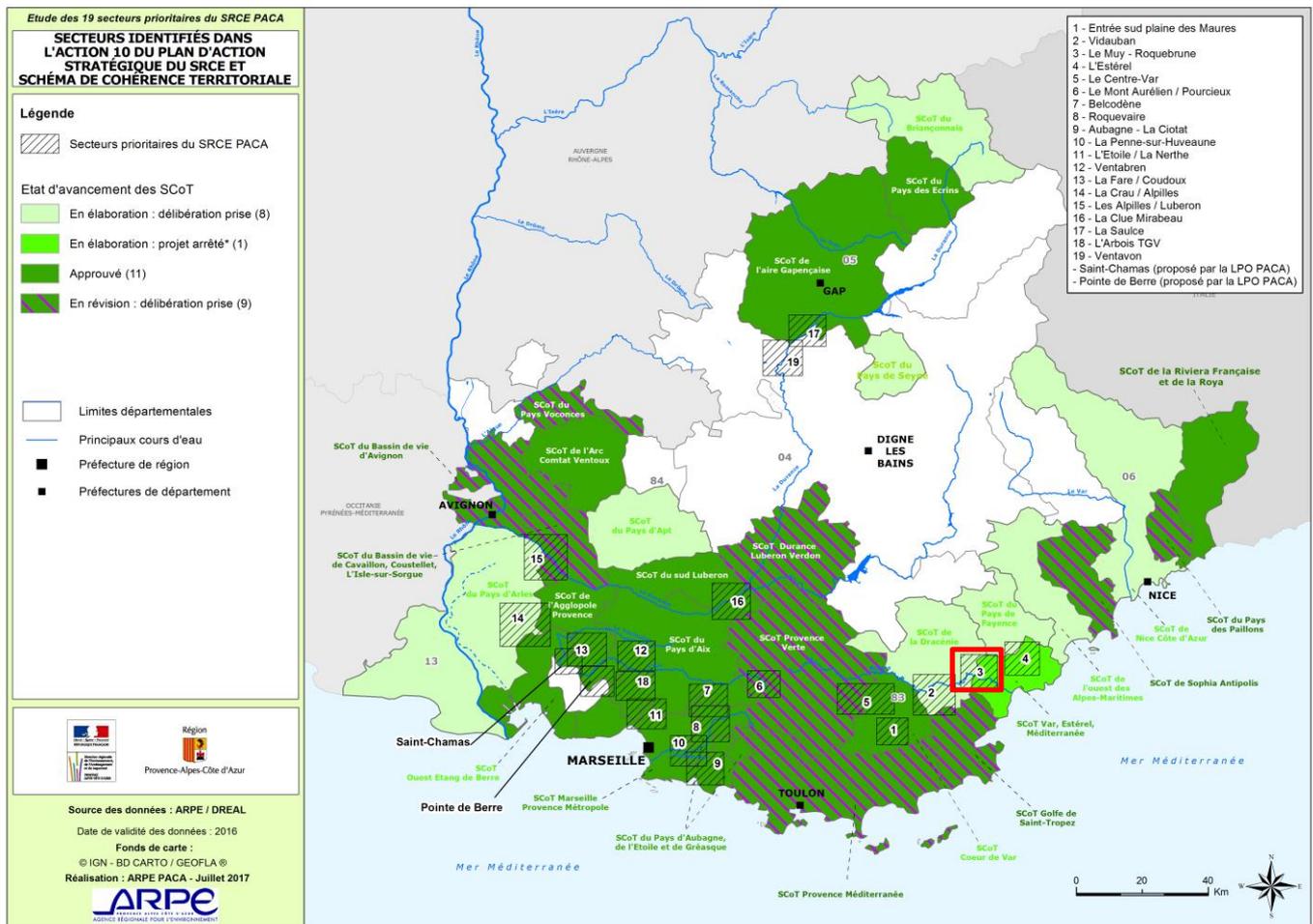
C'est dans cet objectif que l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA) a été missionnée par la Région, en partenariat avec la DREAL, pour réaliser **un état des lieux des enjeux et projets de chacun de ces secteurs, en mobilisant les acteurs de chaque territoire**.

L'étude a suivi les étapes suivantes :

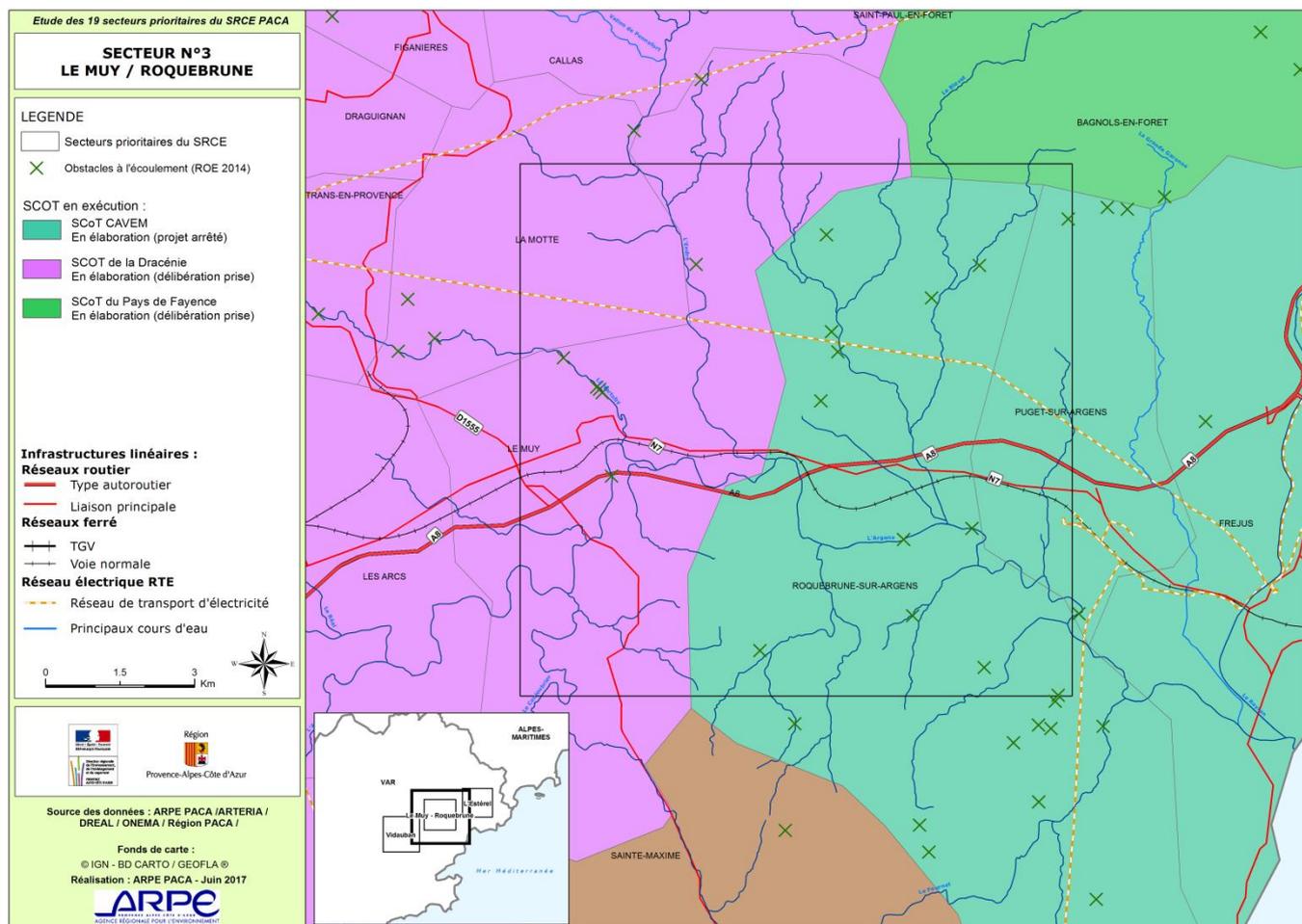
- Identification des structures intervenant sur ces territoires (collectivités, gestionnaires d'infrastructures linéaires, état, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires de milieux aquatiques, structures scientifiques...),
- Etat des lieux des documents de planification (SCoT, chartes de PNR...), des études et diagnostics existants,
- Organisation de réunions multi-partenariales afin de partager les enjeux de continuité écologique sur ces secteurs et recenser les projets en cours ou à venir,
- Réalisation de synthèses cartographiques des enjeux écologiques, projets d'aménagement et actions en faveur des continuités écologiques,
- Porter à connaissance de ces synthèses aux acteurs concernés par chaque territoire et aux services de l'Etat.

Cette démarche permet **d'identifier des priorités d'intervention** et de faire émerger des dynamiques collectives en vue d'améliorer la fonctionnalité écologique de ces territoires.

1 • LE SECTEUR DU MUY - ROQUEBRUNE

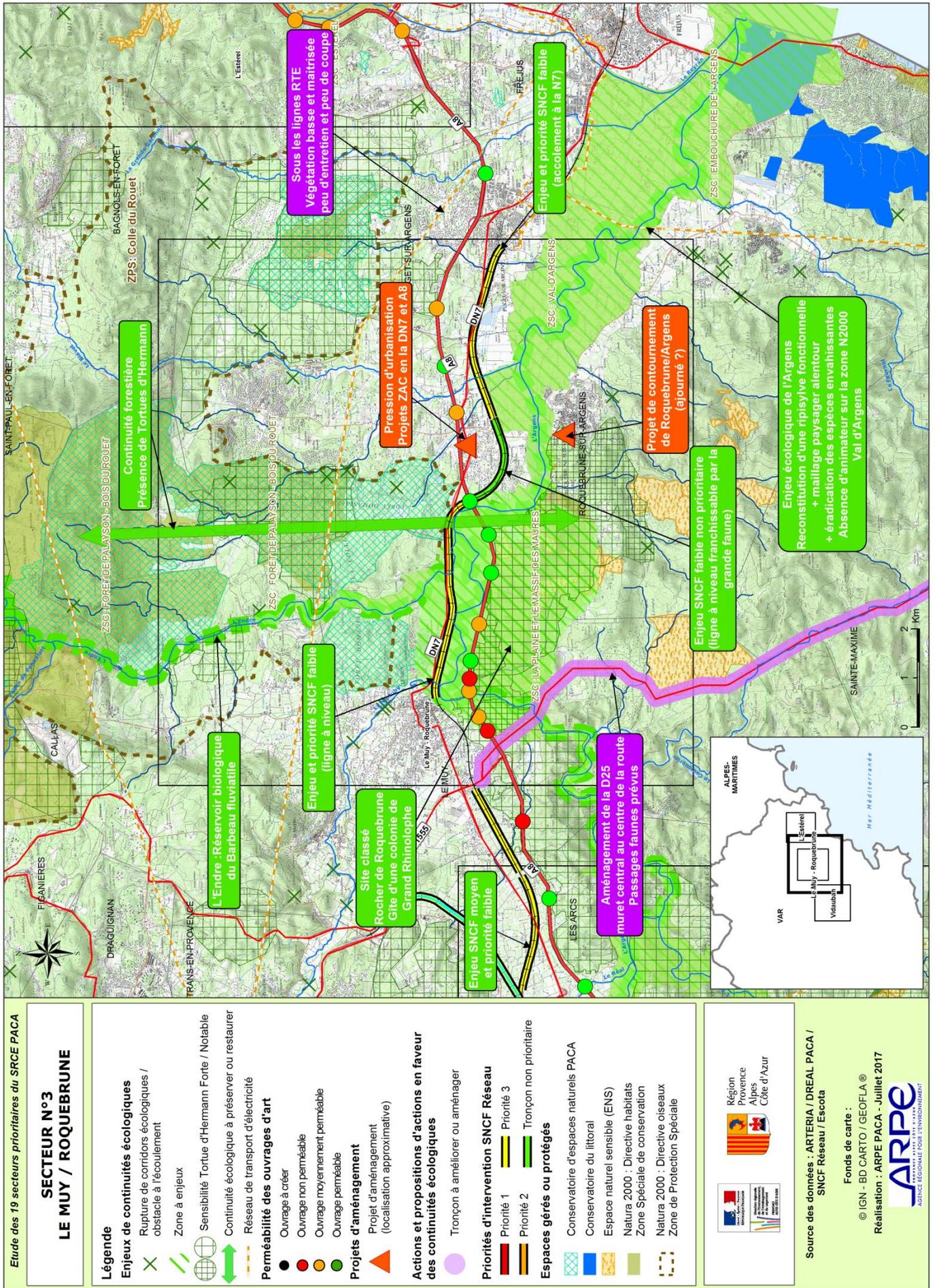


Le secteur n° 3 est centré sur les communes de Roquebrune-sur-Argens, Le Muy. Il est à l'interface entre les territoires du SCoT de la Dracénie et du SCoT de la CAVEM (tous deux en élaboration). Il est traversé d'est en ouest par l'autoroute A8, la D7N, la ligne SNCF Marseille-Vintimille, et une ligne de transport d'électricité.



2 • STRUCTURES CONCERNÉES

Type de structure	Nom	Contact·s
Porteur de SCoT	Syndicat mixte du SCoT de la Dracénie	• Florent FERRUCCI
	Communauté d'agglomération Var-Estérel-Méditerranée SCoT de la CAVEM	• Fabien ROZEC • Nicolas THOMAS
Structure scientifique	Département du Var Muséum départemental du Var	• Ludovic CHARRIER
Gestionnaire d'espaces naturels	Département du Var	• Dominique GUICHETEAU (RNN) • Laëtitia BANTWELL (ENS)
	Syndicat mixte du Massif des Maures Animateur Natura 2000 Plaine des Maures	• Eléonore TERRIN
	Communauté d'agglomération dracénoise Animateur Natura 2000 Colle du Rouet	• Julie VISSAC
	Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte	• Dominique ROMBAUT
Gestionnaire de milieux aquatiques	Syndicat mixte de l'Argens • [SMA]	• Mathieu SEBIRE
	Département du Var Service Milieux aquatiques	• Fanny SEITZ
Gestionnaire d'infrastructures linéaires	Département du Var Direction des Routes	• Thomas VILLESSOT • Éric GUERINEAU
	Vinci Autoroutes • [Escota]	• Delphine ORLANDO • Solange ROLDAN • E. MENEROUD
	SNCF Réseau	• Julien MAYJONNADE • Sandrine RABASEDA • Marie-Anne MOULIN
	Réseau de transport d'électricité [RTE]	• Jean-Hubert FELIX • Vanessa OUDART • Patrick ROBERT



4 • ENJEUX & PROJETS¹

4.1 Enjeux écologiques

Espaces naturels protégés :

Le secteur compte de nombreux espaces remarquables, dont la continuité écologique semble rompue par les infrastructures linéaires.

- Au sud : une partie du site Natura 2000 ZPS La Plaine et le Massif des Maures, Natura 2000 ZSC du Val d'Argens, plusieurs espaces naturels sensibles du Département du Var.
- Au nord du secteur : Natura 2000 ZSC Forêt de Palayson – Bois du Rouet gérés par le CEN PACA, Natura 2000 ZPS de la Colle du Rouet...
- Le secteur fait également partie de la carte de sensibilité de la Tortue d'Hermann : sensibilité forte sur l'ouest de la ville de Roquebrune-sur-Argens, sur des secteurs en partie couverts par des ENS du Département.

Espèces patrimoniales :

- Le secteur est concerné par le Plan National d'Action (PNA) en faveur de la Tortue d'Hermann. Sa carte de sensibilité fait apparaître des zones de sensibilité forte sur ce secteur. Une partie de ces zones de sensibilité forte est protégée de manière foncière sous la forme d'ENS du Département. Des populations de Tortues d'Hermann se trouvent isolées de part et d'autre de l'autoroute.
- Le Rocher de Roquebrune abrite un gîte de Grands Rhinolophes. Il est avéré que des individus se déplacent en utilisant les buses situées sous l'autoroute. La fonctionnalité de ces ouvrages est importante : en leur absence, les chiroptères traverseraient l'autoroute en volant à 1m du sol (risque de collision avec les véhicules très fort).

Corridors écologiques :

- Le secteur du Val d'Argens, n'a actuellement pas d'animateur Natura 2000 désigné. A partir du Muy, la ripisylve est dégradée (discontinue, présence d'espèces exotiques envahissantes, etc.). L'enjeu est de reconstruire une ripisylve fonctionnelle entourée d'un maillage fonctionnel pouvant jouer le rôle de corridor. Des actions sont difficiles à mettre en place, la majorité du linéaire étant située sur des propriétés privées.
- Une continuité écologique serait à restaurer du nord au sud, pour relier le massif des Maures et le massif de l'Estérel via la plaine alluviale de l'Argens.

Milieux aquatiques :

- Le réseau hydrographique est dense, le secteur est traversé par l'Argens et ses affluents : la Nartuby, l'Endre, le Blavet, le Réal, le Couloubrier...
- Le cours de l'Argens présente une structure en toits, qui débordent sur la plaine. Faut-il conserver cette structure en toits ou réaliser des bras de décharge ? Par ailleurs, certains seuils sont à traiter pour la continuité écologique du cours d'eau.
- Le Barbeau méridional est présent uniquement sur les affluents de l'Argens, qui sont leurs réservoirs biologiques (cf. DOCOB Val d'Argens). Le Barbeau méridional a tendance à s'hybrider avec le Barbeau fluvial.

Lignes RTE :

- Aucun enjeu lié à l'avifaune n'est relevé par RTE sur ce secteur. A noter, toutefois, la présence d'une ZPS, la Colle du Rouet, au nord du secteur. La végétation est par ailleurs naturellement très basse, ce qui génère peu d'entretien et donc de coupes. Cet entretien minimaliste répond à la demande des acteurs de l'environnement sur ce secteur.

¹ cf. Cartographie de synthèse

4-2 Projets pouvant avoir un impact sur la biodiversité

Infrastructures linéaires :

- Projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) SNCF Réseau : jusqu'à Roquebrune, la ligne emprunterait le réseau existant puis continuerait sur une bande pour le moment peu définie.
- Des travaux ont été réalisés sur la RD25 par le Département : réalisation d'un muret central pour améliorer la sécurité routière. Les continuités écologiques ont été prises en compte autant que possible dans les travaux.
- Le projet de contournement de Roquebrune sera sans doute ajourné en raison du contexte complexe : secteur Natura 2000, zone urbanisée, zone inondable...

Projets d'urbanisation :

- Une pression d'urbanisation importante est relevée le long de la D7N, de Roquebrune à Puget. Plusieurs projets de ZAC pourraient venir gréver ce secteur entre la D7N et l'A8.

4-3 Actions et propositions d'actions relevées en faveur des continuités écologiques

Espaces naturels protégés :

- Rocher de Roquebrune : le secteur est intégralement situé en périmètre de préemption du Département du Var, en vue de réduire les enclaves et de former un ENS composé d'une seule entité.

Foncier agricole :

- Des AFAF sont en projet sur les communes de Roquebrune/Puget/Fréjus. Ces actions sont portées par le CD 83 à la demande des communes. Un projet de ZAP est d'ailleurs en cours sur Roquebrune.

Milieux aquatiques :

- Des travaux sont en cours sur des bras de décharge sur ce secteur de l'Argens, dans le cadre du PAPI.

Mesures liées à l'autoroute A8 :

- Depuis plusieurs années, la gestion des espaces verts (aires de repos, talus et abords de voies) du réseau ESCOTA fait l'objet d'une démarche rigoureuse visant à limiter les impacts sur l'environnement et à favoriser la préservation de la biodiversité :
 - Gestion différenciée limitant la fauche et laissant une végétation se développer,
 - Méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires (objectif ECOPHYTO de réduction de 50 % de la consommation de pesticides entre 2008 et 2018),
 - Formation des salariés à la biodiversité.

RESUME

Le secteur du Muy / Roquebrune présente principalement une grande continuité écologique orientée nord-sud, établissant un lien entre le secteur Natura 2000 de la plaine et du massif des Maures et les massifs forestiers du Bois de Palayson et de la Forêt du Rouet (classés Natura 2000 également).

Les diagnostics réalisés sur les infrastructures linéaires montrent peu d'ouvrages perméables, notamment sur l'A8. La ligne SNCF, elle, présente des tronçons franchissables par la grande faune. Par ailleurs, de nouveaux projets de développement urbain autour de Roquebrune risquent de venir altérer à nouveau la fonctionnalité écologique du secteur.

ÉTUDES & REFERENCES

- Schéma Départemental des Espaces naturels sensibles du Var
- PAPI de l'Argens
- DOCOB du site Natura 2000 Val d'Argens
- DOCOB du site Natura 2000 La Plaine et le Massif des Maures
- Inventaire des zones humides du Var (Département du Var, 2016)
- Etude et amélioration de la perméabilité transversale des autoroutes Escota – OGE – Janvier 2012

Rédaction • ARPE PACA • unité Biodiversité & espaces naturels [BEN] • Agnès HENNEQUIN
a.hennequin@arpe-paca.org • 04.42.90.90.77

Nous remercions les personnes ayant contribué à la rédaction de cette fiche

+++ **arpe-paca.org**

Réalisation ARPE PACA • Unité Information et Communication • Juillet 2017

Réalisation :



Avec le soutien de :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Partenaire :

